



☎ 02.35.97.05.51

E-mail : mairie.gueutteville-les-gres@wanadoo.fr
www.gueutteville-les-gres.fr

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2019 à 18 h 00**

1. **Le Procès-Verbal** du conseil municipal du 8 novembre 2018 a été approuvé et signé.
2. **Renouvellement de l'aide financière/scolarisation en ULIS** : le conseil municipal renouvelle l'aide financière accordée à une famille Gueuttevillaise pour atténuer leurs frais de cantine de leur fille scolarisée en classe ULIS à Doudeville.
3. **Charges de fonctionnement/école de Doudeville (classe ULIS)** : le conseil municipal valide les frais de fonctionnement s'élevant à 792,68 € pour l'année 2016/2017.
4. **Soutien à l'Association des Maires de France dans ses discussions avec le gouvernement** : le conseil municipal soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement (intégralité de la délibération consultable en mairie).
5. **Motion de soutien au Lycée de la Côte d'Albâtre** : le Conseil Municipal demande au Rectorat de bien vouloir allouer les moyens humains complémentaires et financiers associés, permettant de répondre au besoin avéré de 16 groupes, afin que la réforme des lycées puisse se traduire également au Lycée de la Côte d'Albâtre dans les conditions qui garantissent un enseignement de qualité et de réussite des élèves du Lycée de la Côte d'Albâtre, dès la rentrée prochaine.
6. **Compte administratif et compte de gestion 2018** : le conseil municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion :

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et laisse la présidence à M. GHIULAMILA Alexandre.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du doyen de l'assemblée, M. GHIULAMILA Alexandre,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	328 191,00
	Réalisé :	48 275,79
	Reste à réaliser :	44 859,56
Recettes	Prévu :	328 191,00
	Réalisé :	61 741,49
	Reste à réaliser :	1 300,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	774 767,00
	Réalisé :	247 573,09
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	774 767,00
	Réalisé :	791 169,31
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	13 465,70
Fonctionnement :	543 596,22
Résultat global :	557 061,92

7. **Affectation du résultat** : le conseil municipal décide d'affecter le résultat 2018 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2018 : excédent	543 596,22
- affectation complémentaire en réserve (1068)	30 093,86
- résultat reporté en fonctionnement (002)	513 502,36
- résultat d'investissement reporté (001) : excédent	13 465,70

8. **Travaux communaux 2019** : le conseil municipal détermine les travaux communaux pour l'année 2019 .

Article	Objet	Montant TTC
2051-0045	Logiciel COSOLUCE (part/investissement de l'abonnement)	1 310,00 €
21578-0083	Achat d'un tracteur tondeuse	8 000,00 €
2181-0000	Illuminations de Noël	1 000,00 €
2181-0000	Clôture de l'Atelier communal	3 000,00 €
2188-0044	Achat de tables pour la salle des fêtes	2 000,00 €
2188-0044	Création d'un sas côté parking à la salle des fêtes	5 500,00 €
2313-0053	Travaux aménagement intérieur Mairie	45 000,00 €
2128-0081	Portail d'accès au terrain de jeux	3 200,00 €
2313-0074	Rejointoiement intérieur de l'église	25 000,00 €
2313-0084	Rampe accès PMR à la mairie	30 000,00 €
2121-0084	Plantations/Mairie	10 000,00 €
21568-0085	Aménagement Défense Incendie	180 000,00 €
21532-0086	Raccordement /réseau assainissement des bâtiments communaux	3 200,00 €
TOTAL		317 210,00 €

9. **Subventions 2019** : Le conseil municipal vote les subventions accordées aux associations gueuttevillaises et sociales de la Région pour un montant global de 8 420 €.

10. **Budgétisation et fiscalisation des participations communales (Syndicat du Collège et SIVOS)** : le conseil municipal décide d'inscrire au budget primitif 2019 la participation au Syndicat du Collège (4 810,02 €) et au SIVOS de Gueutteville-les-Grès (48 147,58 €).

11. **Budget primitif 2019** : le conseil municipal vote le budget qui s'équilibre en dépenses et recettes :

investissement : 350 658,00 € fonctionnement : 805 204,00 €

12. **Vote des taux d'imposition** : le conseil municipal maintient les taux des taxes directes locales qui n'ont pas augmenté depuis 2002, soit :

	Taux moyens communaux de 2018, au niveau		Taux appliqués à Gueutteville-les-Grès
	national	départemental	
taxe d'habitation	24,54	24,80	5,56
taxe foncière (bâti)	21,19	26,34	0,50
taxe foncière (non bâti)	49,67	42,28	11,01
CFE	26,43	-----	7,14

13. **Permanence du bureau de vote des élections européennes le 26 mai** : le conseil municipal établit le tableau des permanences.

14. **Dates des manifestations communales 2019** :

Dimanche 2 juin 2019 à 18 h 00 : fête des mères

Vendredi 21 juin 2019 à 19 h 00 : fête de la musique

Samedi 27 au lundi 29 juillet 2019 : Saint-Samson

Dimanche 6 octobre 2019 à 12 h 30 : repas des aînés

Samedi 23 novembre 2019 à 19 h 30 : Téléthon

Samedi 14 décembre 2019 à 14 h 00 : arbre de Noël des enfants

Dimanche 12 janvier 2020 à 16 h 00 : vœux du maire

15. **Questions diverses** :

Subvention/Maison de Santé à St Valery-en-Caux :

Le conseil municipal complète la délibération du 08/11/18 par ces termes : la subvention de 5000 € sera versée à la Commune de St Valery-en-Caux dès que les travaux de construction de la Maison pluridisciplinaire de Santé seront achevés.

Convention de service commun juridique de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre :

Le conseil municipal décide d'adhérer.

Location des logements communaux : le conseil municipal décide de mandater l'agence immobilière NEXITY de St Valery-en-Caux pour rechercher des locataires pour les deux logements de la rue de la Fonderie.

Fonds de concours de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre :

- 6 968,57 € pour les travaux de création d'une rampe PMR pour accéder à la mairie ;
- 1 954,00 € pour les travaux d'extension de la cantine.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 20 décembre 2018 du Docteur TISCA Jean par lequel il adresse, au nom de l'Association de Santé du Littoral St Valery-en-Caux/Veules-les-Roses, ses remerciements pour l'engagement de la Commune à verser une subvention pour la construction de la Maison de Santé de St Valery-en-Caux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire,



David LAMBION.